



VILLE DE GIF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

28 juin 2022

**Objet :** Question III-1 de l'ordre du jour  
Tableau des emplois et des effectifs – Modification  
(2022-06-28-DCM 29)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en séance publique le 28 juin 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

### PRESENT(E)S :

M. BOURNAT, maire,  
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, Mme LANSIART,  
Mme FAURIAUX-RÉGNIER, M. FASOLIN, Mme BAUDART, adjoint(e)s au maire,  
M. FAUBEAU, Mme RAVINET, M. TOURNEUR, M. GARSUAULT, Mme TOURNIAIRE,  
conseillères(ers) municipales(aux) délégué(e)s,  
M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, M. BERTON, Mme BARBÉ,  
Mme NOIROT, Mme LENZ, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN, Mme LE ROY,  
M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S

M. DUPUY, adjoint au maire, a donné pouvoir à M. BOURNAT,  
Mme LAVARENNE, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. CAUCHETIER,  
Mme SOULEZ, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à Mme MERCIER,  
M. ROMIEN, conseiller municipal, a donné pouvoir à M. GARSUAULT,  
Mme ASMAR, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. FASOLIN,  
Mme LARDIER, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme TOURNIAIRE,

### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S

M. BARRET, adjoint au maire,  
M. CLAUSSE, M. LEHN, conseillers municipaux,

- soit 32 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s

**SECRETARE :** Mme TARREAU

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



Accusé de réception en préfecture  
091-219102720-20220628-2022-DCM-29-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

**MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE**

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

## **PERSONNEL – Tableau des emplois et des effectifs – Modification**

Le Conseil municipal,

- sur rapport de madame FAURIAUX-RÉGNIER,
- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,
- VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
- VU sa délibération du 22 mars 2022 relative à la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- **CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,
- **CONSIDERANT** la nécessité d'aménager le tableau des effectifs pour prendre en compte les ajustements liés aux évolutions de carrière et de tenir compte de l'évolution de l'activité des services de la commune,
- **CONSIDERANT** la nécessité de recruter un(e) directeur(trice) adjoint(e) pour le multi-accueils collectif et familial « Aquarelle », nécessairement titulaire d'un diplôme d'état d'infirmier(ère) ou de sage-femme,
- **CONSIDERANT** la nécessité d'adapter le temps de travail des adjoints d'animation à temps non complet aux besoins de la Direction Education-Jeunesse, de modifier le temps de travail du médecin des crèches qui, pour répondre aux besoins des familles nouvellement installées dans le quartier de Moulon, accepte d'augmenter son temps d'intervention dans le lieu d'accueil enfant/parent (LAEP) « Les petits pas giffois de Moulon », et de créer les postes nécessaires aux profils des agents recrutés dans le cadre des dépôts et d'équilibrer le nombre de postes budgétés en supprimant les postes libérés,
- **CONSIDERANT** que les emplois créés peuvent également être occupés par un agent contractuel recruté au titre des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23 et suivants du Code général de la fonction publique, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ayant le diplôme requis pour le grade correspondant et dont la rémunération sera comprise entre l'indice brut le plus bas et l'indice brut le plus haut du grade concerné,

## DÉLIBÈRE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MODIFIE**, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération, le tableau des emplois et des effectifs, portant à 439 le nombre d'emplois budgétés, comme suit :

Grade	Catégorie	Type temps	Quotité	Création	Suppression	Total
Adjoint administratif territorial	C	Temps non complet	30	1	0	1
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	34,90	0	-2	-2
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	29,20	0	-1	-1
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	31,02	0	-1	-1
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	30,62	0	-1	-1
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	14,85	0	-1	-1
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	19,50	0	-1	-1
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	20,22	0	-1	-1
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	24,05	0	-2	-2
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	32,18	0	-1	-1
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	20	2	0	2
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	25	4	0	4
Adjoint d'animation territorial	C	Temps non complet	30	5	0	5
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	Temps complet	35	1	0	1
Agent social	C	Temps complet	35	1	0	1
Médecin de 1ère classe	A	Temps non complet	11,67	0	-1	-1
Médecin de 1ère classe	A	Temps non complet	14	1	0	1
Infirmier territorial en soins généraux	A	Temps complet	35	1	0	1
Infirmier territorial en soins généraux hors classe	A	Temps complet	35	1	0	1
Sage-femme de classe normale	A	Temps complet	35	1	0	1
Sage-femme hors classe	A	Temps complet	35	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	Temps complet	35	1	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	Temps complet	35	1	0	1
Technicien	B	Temps complet	35	1	0	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	Temps complet	35	0	-3	-3
Adjoint technique territorial	C	Temps complet	35	0	-1	-1
Agent de maîtrise	C	Temps complet	35	0	-2	-2
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	Temps complet	35	0	-2	-2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	Temps complet	35	0	-1	-1

Grade	Catégorie	Type temps	Quotité	Création	Suppression	Total
Ingénieur	A	Temps complet	35	0	-1	-1
Educateur territorial de jeunes enfants	A	Temps complet	35	0	-2	-2
Puéricultrice hors classe	A	Temps complet	35	1	0	1
Puéricultrice	A	Temps complet	35	0	-1	-1
<b>Total général</b>				<b>23</b>	<b>-25</b>	<b>-2</b>

- **ADOpte** ledit tableau des emplois et des effectifs (daté juin 2022) tel qu'annexé à la présente délibération,

- **DIT** que les emplois créés pourront également être occupés par un agent contractuel recruté au titre des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23 et suivants du Code général de la fonction publique, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ayant le diplôme requis pour le grade correspondant et dont la rémunération sera comprise entre l'indice brut le plus bas et l'indice brut le plus haut du grade concerné,

- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

  
Le maire,  
Michel BOURNAT

Rendue exécutoire par :

- la transmission en préfecture le **30 JUIN 2022**  
- la publication le **05 JUL. 2022**

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyen » (<https://citoyens.telerecours.fr>)

Accusé de réception en préfecture  
091-219102720-20220628-2022-DCM-29-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

**Tableau des emplois et des effectifs (daté juin 2022)**

Filière	Grade	CAT	Type temps	Quotité travail	Tableau des effectifs
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	Temps complet	35,00	13
	Adjoint administratif territorial	C	Temps non complet	17,50	2
	Adjoint administratif territorial	C	Temps non complet	28,00	1
	Adjoint administratif territorial	C	Temps non complet	30,00	3
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	Temps complet	35,00	13
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	Temps complet	35,00	14
	Attaché	A	Temps complet	35,00	16
	Attaché hors classe	A	Temps complet	35,00	1
	Attaché principal	A	Temps complet	35,00	8
	Rédacteur	B	Temps complet	35,00	20
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	6
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	Temps complet	35,00	6
	Rédacteur principal de 2ème classe	B	Temps non complet	17,50	1
<b>Total Administrative</b>					<b>104</b>
Animation	Adjoint territorial d'animation	C	Temps complet	35,00	35
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet	11,03	1
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet	29,83	1
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet	30,00	5
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet	20,00	2
	Adjoint territorial d'animation	C	Temps non complet	25,00	4
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	Temps complet	35,00	3
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	Temps complet	35,00	9
	Animateur	B	Temps complet	35,00	8
	Animateur principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	2
	Animateur principal de 2ème classe	B	Temps complet	35,00	1
<b>Total Animation</b>					<b>71</b>
Croix-Rouge Française	CR Auxiliaire de puériculture	C	Temps complet	35,00	2
	CR Educateur de jeunes enfants	C	Temps complet	35,00	1
	CR Employé de crèche	C	Temps complet	35,00	1
	CR Technicien administratif supérieur	A	Temps complet	35,00	1
<b>Total Croix-Rouge Française</b>					<b>5</b>
Culturelle	Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	1
<b>Total Culturelle</b>					<b>1</b>
EMPLOIS COMMUNAUX	Assistante maternelle	Emplc	Temps complet	35,00	5
<b>Total EMPLOIS COMMUNAUX</b>					<b>5</b>
Emplois fonctionnels	Directeur général adjoint des services des communes 20 à 40.000 hab.	A	Temps complet	35,00	3
	Directeur général des services des communes 20 à 40.000 hab.	A	Temps complet	35,00	1
<b>Total Emplois fonctionnels</b>					<b>4</b>

Filière	Grade	CAT	Type temps	Quotité travail	Tableau des effectifs
Médico-Sociale	Agent social	C	Temps complet	35,00	11
	Agent social principal de 1ère classe	C	Temps complet	35,00	1
	Agent social principal de 2ème classe	C	Temps complet	35,00	5
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	Temps complet	35,00	2
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	Temps complet	35,00	3
	Assistant socio-éducatif	A	Temps complet	35,00	2
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Temps complet	35,00	10
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	Temps non complet	28,00	2
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	Temps complet	35,00	12
	Educateur territorial de jeunes enfants	A	Temps complet	35,00	6
	Educateur territorial de jeunes enfants	A	Temps non complet	28,00	1
	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	Temps complet	35,00	4
	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	Temps non complet	31,50	1
	Médecin de 1ère classe	A	Temps non complet	14,00	1
	Psychologue hors classe	A	Temps non complet	6,58	1
	Puéricultrice	A	Temps complet	35,00	3
	Puéricultrice hors classe	A	Temps complet	35,00	3
	Sage-femme de classe normale	A	Temps complet	35,00	1
	Sage-femme hors classe	A	Temps complet	35,00	1
	Infirmier territorial en soins généraux	A	Temps complet	35,00	1
Infirmier territorial en soins généraux hors classe	A	Temps complet	35,00	1	
<b>Total Médico-Sociale</b>					<b>72</b>
Police municipale	Brigadier-chef principal	C	Temps complet	35,00	6
	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	1
	Gardien-brigadier	C	Temps complet	35,00	3
<b>Total Police municipale</b>					<b>10</b>
Sportive	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	2
<b>Total Sportive</b>					<b>2</b>
Technique	Adjoint technique territorial	C	Temps complet	35,00	85
	Adjoint technique territorial	C	Temps non complet	18,00	1
	Adjoint technique territorial	C	Temps non complet	19,50	1
	Adjoint technique territorial	C	Temps non complet	30,00	1
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	Temps complet	35,00	6
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	Temps complet	35,00	26
	Agent de maîtrise	C	Temps complet	35,00	17
	Agent de maîtrise principal	C	Temps complet	35,00	16
	Ingénieur	A	Temps complet	35,00	3
	Ingénieur principal	A	Temps complet	35,00	2
	Technicien	B	Temps complet	35,00	5
Technicien principal de 1ère classe	B	Temps complet	35,00	2	
<b>Total Technique</b>					<b>165</b>
<b>Total général</b>					<b>439</b>